



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2022

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. Nicolas DESANDERE, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Axel VAN LOOY, M. Serge MINERVINI, Mme Angélique DEQUERCADEC, Mme Martine MUTTERER, Mme Nelly VEGA, M. Pascal MARECHAL formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Régis VAN DE KERCKHOVE ayant donné pouvoir à M. Nicolas DESANDERE  
Mme Aurélie MARECHAL ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MIEZIN  
Mme Laetitia WATTIER ayant donné pouvoir à Mme Martine MUTTERER

Monsieur Serge MINERVINI a été élu secrétaire de séance.

### Objet : Budget 2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2022 se présentant ainsi :

<b>- en section de fonctionnement :</b> Dépenses 606 522,81€ Recettes 689 791,25€  (section en suréquilibre de 83 268,44€)	<b>- en section d'investissement :</b> Dépenses 470 188,69€ Recettes 486 482,59€  (section en suréquilibre de 16 293,90€)
--	---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le budget tel que présenté, à l'unanimité.

### Objet : Vote du taux des taxes

Le Conseil Municipal vote le taux des taxes pour 2022.

Le Conseil Municipal décide après discussion, de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2022.

<b>- taxe foncière (bâti) 43,62%</b>	<b>- taxe foncière (non bâti) 55,74%</b>
--------------------------------------	--

prévoyant un produit de 149 728 Euros.

### Objet : Travaux d'entretien de la voirie confiés à la Communauté de communes du Plateau picard pour 2022.

Pour faire suite à la réception du devis actualisé pour les travaux d'entretien de la voirie communale, par suite d'une erreur de calcul du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**Décide** de réaliser au cours de l'année 2022 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :

- **Fond de l'Argillère**, démolition de revêtement superficiel en béton bitumeux, réparation aux enrobés à chaud, 1 976€ HT.
- **Le Plesseret chemin n°8**, démolition de revêtement superficiel en béton bitumeux, réparation aux enrobés à chaud, 653,34€ HT.
- **Rue de la montagne de la Messe**, Purge de chaussée, 190,85€ HT.

**Travaux pour un montant total de 2 820,19€ HT**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2022/12 en date du 27 janvier 2022,

### **Objet : Demande de subvention plan 1 million d'arbres.**

Lors de sa réunion du 30 avril 2020, le Conseil Régional a adopté un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France », qui vise notamment à inciter et accompagner les territoires et les acteurs du territoire à planter 1 million d'arbres en 3 ans. Dans ce cadre, un dispositif « plantations sur propriétés publiques » a été créé. Il permet le financement d'arbres et d'arbustes d'espèces locales plantés sur les propriétés des collectivités.

La région accompagne les projets à hauteur de 90 % des dépenses liées à la fourniture des plants d'arbres et d'arbustes d'espèces locales, des protections et du paillage biodégradable ; le montant global de la dépense éligible est plafonné à 10 € par plan d'arbre ou d'arbuste prévu au projet.

#### **-Présentation de notre projet :**

Les objectifs recherchés sont :

- Agrémenter le territoire communal de plantations sur les voies de promenade en reliant les 3 hameaux au centre-bourg de Fournival, soit un linéaire total de 2 700 m. La subvention sera versée par tranche et n'impose pas de réaliser l'ensemble du projet pour être octroyer.
- Favoriser l'implantation d'une plus grande biodiversité, en accord avec les actions communales existantes (exemple : fête de la pomme, promotion du compostage avec la CCPP, promotion du jardinage auprès des écoles...).

La promotion du projet se fera via un article dans le journal communal, qui définira les modalités d'association des habitants. **Le coût estimatif du projet est de 76 739,07€ H.T., soit un reste à charge pour la commune de 7 673,71 HT (2,84€ du mètre linéaire).**

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Approuve** le projet présenté ;

**Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif « plantations sur propriétés publiques » du plan 1 million d'arbres en Hauts-de-France.

### **Objet : Terrain de pétanque**

Une réunion publique est prévue le 17 mai à 18H30 à la salle des fêtes, afin de recueillir les avis des habitants sur l'emplacement le plus approprié pour l'installation du terrain de pétanque. Cela afin de tenir compte des attentes et des contraintes de chacun.

La délibération n°2021/46 du 04 novembre 2021, mentionnant l'implantation de cet aménagement rue Georges Brassens, sera modifiée en conséquence si le lieu retenu suite à la réunion publique s'en trouve modifié.

## **Objet : Fête de l'Inde**

Monsieur Nicolas DESANDERE présente l'avancement du projet de la fête de l'Inde. L'événement se fera à la date du samedi 25 juin 2022, de 10h à l'aube, et non plus sur le week-end.

Monsieur DESANDERE rappelle au Conseil Municipal, que les photographes qui seront présents sont des artistes reconnus, il présente quelques photographies qui seront exposées lors du festival.

Monsieur le Maire souhaite connaître les contraintes techniques concernant l'accrochage des clichés, afin de prévoir en amont le matériel et la mise en place.

Monsieur DESANDERE informe le Conseil Municipal que la demande d'un projecteur haute performance a été faite auprès de la Communauté de Communes, mais malheureusement celle-ci ne dispose pas d'un tel équipement.

Madame Martine MUTTERER informe le Conseil Municipal que les droits du film LAGAAN ne sont plus disponibles en France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification sur une seule journée de l'événement.

## **Point sur les commissions**

Concernant le Chemin Rural de la vallée de Cantraine, le propriétaire s'est engagé à couper ou élaguer les arbres situés sur la parcelle ZL30 en bordure du Chemin avant le 15 mai 2022.

## **Informations**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent communal du service technique a été sollicité par certains habitants pour des travaux d'entretien. Monsieur le Maire précise que l'agent a été avverti que ces travaux devraient être effectués en dehors des horaires de travail, avec son matériel personnel et rémunérés par l'intermédiaire de Chèques Emploi Service Universels (CESU).

**Le Maire,  
Olivier COULON**

